

09 sep 2015 -13:02

Appartient à Conseil des ministres du 11 septembre 2015

Correction des plans d'implantation de quatre bâtiments de l'Etat transférés aux communes ou aux zones de police pluricommunales

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant les arrêtés royaux du 27 décembre 2004, du 24 août 2005 et du 27 avril 2007 organisant le transfert de propriété des bâtiments administratifs et logistiques de l'État aux communes ou aux zones de police pluricommunales.

L'objectif de ce projet d'arrêté royal est de corriger certains plans d'implantation erronés pour quatre des bâtiments de la gendarmerie, qui ont été transférés suite à la réforme de la police et qui font actuellement l'objet d'une procédure de vente :

- Kapelle - Streeppstraat,20
- Vorselaar - Nieuwstraat, 14
- Yvoir - rue du Maka, 5
- Woluwe-Saint-Lambert - rue David Van Bever, 4

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>